ENERGIE PROJET COMMUN®

Restons branchés

N°1

Bulletin d'information - octobre 2024

> La transition énergétique est en marche à Autun. Un projet de centrale photovoltaique au sol est à l'étude sur un délaissé de zone d'activité, entre l'abattoir et l'ancienne voie ferrée. Cette nouvelle utilisation de ce site, en partie communal et enfriché, est un bel exemple de valorisation des espaces urbains délaissés, sans usage actuel et futur

Brice GUERRIVE, responsable du projet porté par la société SOLATERRA.

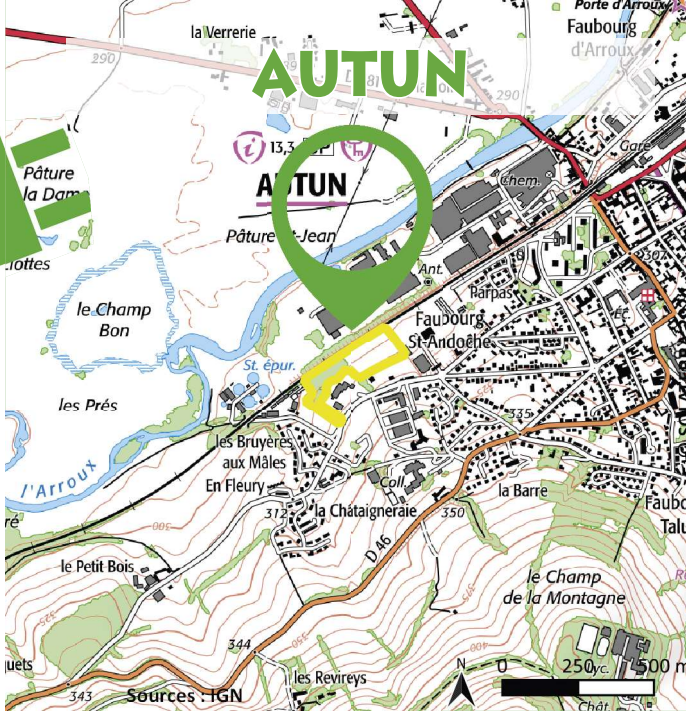

VALORISATION D'UN DÉLAISSÉ DE ZONE D'ACTIVITÉ

Directeur de la publication : SOLATERRA - ©Solaterra 2024 - Tous droits réservés

LE SITE D'IMPLANTATION

Emprise totale du site : 3 ha

Propriété en partie communale et privée, le site d'implantation est situé à l'ouest de la commune d'Autun, route du Bois de Sapin, derrière l'Abattoir du Grand Autunois Morvan et le long de l'ancienne voie ferrée.

Site aujourd'hui classé en zone urbanisée, mais laissé sans usage actuel ni futur en raison de son emplacement et de la proximité directe avec l'abattoir.

Site en zone urbaine sans conflit d'usage et sans enjeu environnemental connu, répondant aux critères d'éligibilité de l'appel d'offres national solaire de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et conforme à la doctrine photovoltaïque nationale/départementale.

Potentiel d'implantation en termes de puissance installée d'énergie photovoltaïque estimé à 3 MWc (MégaWatt crête), à préciser dans le cadre des études en cours.

Le projet envisagé

Exemple de rangées de tables photovoltaïques.

Installation d'une centrale au sol fixe d'une puissance estimée à 3,0 MWc

Vue en coupe d'une table photovoltaïque.

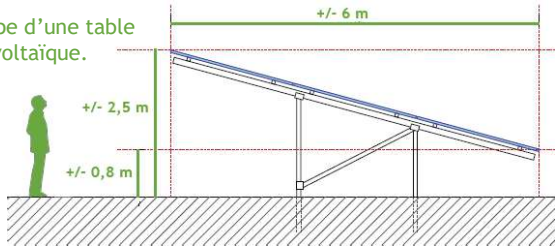

+ 3 327 MWh/an : production électrique minimale (pour une centrale d'une puissance de 3,0 MWc).

- 48 tonnes de CO^2/an : émissions de CO^2 évitées au minimum *(prise en compte d'une moyenne française de 87g CO^2/kWh toute source confondue et de 48g CO^2/kWh pour le solaire).*

2 010 habitants : équivalence minimale en termes de consommation électique moyenne *(prise en compte de la moyenne 2018 de 4 761 kWh / foyer / an sans distinction du système de chauffage ; taille moyenne du foyer égale à 2,2 personnes).*

La phase de développement en cours

Depuis l'été 2024

Les études

- **Démarche d'étude d'impact sur l'environnement :** réalisation de l'état initial du site (étude du milieu naturel, physique, humain et paysager par des expertises de terrain) puis analyse des impacts du projet sur l'environnement et définition de mesures (doctrine Eviter, Réduire et Compenser);
- **Etude géotechnique** (si nécessaire);
- **Etude de conception et dimensionnement photovoltaïque.**

La concertation

- **Information et présentation aux collectivités locales :** commune d'Autun et Communauté de communes du Grand Autunois Morvan;
- **Cadrage préalable avec les administrations et services de l'Etat :** DDT et Pôle Solaire de Saône-et-Loire;
- **Information régulière de la population locale pendant tout le déroulement du projet.**

Le déroulement prévisionnel

2024-2025

Présentation du projet d'implantation de centrale solaire à la commune et à la population.

Préparation du dossier de demande de permis de construire et dépôt à la Préfecture de Département.

Fin 2025, point d'information sur le projet à destination des habitants d'Autun (date et lieu communiqués dans le prochain bulletin).

2026

Instruction de la demande de permis de construire avec réalisation d'une enquête publique.

2027

Candidature du projet à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (contrat de vente de l'électricité) / Montage financier du projet avec offre de financement participatif à l'échelle locale.

Demande de raccordement au réseau électrique publique.

2028

Construction de la centrale solaire et mise en service.

Le porteur de projet

SOLATERRA
L'énergie du soleil à la terre

www.solaterra.fr

Bureau d'études développeur de projets de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation).
Intervient en tant que porteur local du projet et assistant à maître d'ouvrage, jusqu'à l'obtention du permis de construire pour le projet de centrale photovoltaïque au sol envisagé.

Une société de projet (maître d'ouvrage) sera créée par Solaterra pour la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol en vue de son financement, sa construction et son exploitation. Celle-ci sera cédée au futur investisseur-exploitant qui sera déterminé ultérieurement et aura en charge la mise en oeuvre de l'installation conformément aux conditions préalablement définies dans le cadre du développement du projet par Solaterra.

Votre contact

Brice GUERRIVE
responsable du projet
06 12 99 84 90
04 44 54 01 21
b.guerrive@solaterra.fr

SOLATERRA
1, allée Alan Turing
63170 AUBIERE

SOLATERRA | SARL au capital de 5 000 euros - 520 806 910 RCS Clermont-Ferrand | Réalisation : Solaterra - Crédits photo : Solaterra - Impression : IMAGE, 43 avenue de la Marguerite 63000 Clermont-Ferrand